

Le SEPG propose un nouveau dispositif d'aides aux usagers en situation de précarité en partenariat avec les Centres Communaux d'Action Sociale.

Le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG) à travers ses choix et son nouveau contrat de délégation, porte l'ambition d'un service de l'eau responsable, équitable et solidaire. Ainsi, le SEPG a mis en place le Fonds « Eco Solidarité » dans le contrat de délégation de service public opéré par SUEZ. Celui-ci est destiné à deux types d'actions : les aides au paiement des factures des foyers et les mesures d'accompagnement et de prévention pour la réduction des consommations.

Un dispositif expérimental novateur :

Le SEPG contribue déjà depuis de nombreuses années au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) des Hauts-de-Seine géré par le Département. Les aides sont alors conditionnées à plusieurs critères et sont réservées aux abonnés directs du service de l'eau ce qui exclut les habitants logés en habitat collectif.

A partir de 2018, dans le but d'élargir le nombre de bénéficiaire des aides à la fourniture d'eau, un montant de 190.000,00 € est octroyé et réparti entre les dix Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des Communes membres du SEPG selon le taux de pauvreté et la richesse de la ville. Selon les modalités inscrites dans la convention, une partie du budget sera attribuée aux foyers étant dans l'incapacité de payer leur facture d'eau. L'autre partie sera consacrée à des actions de sensibilisation préventives afin d'anticiper les difficultés des familles : diagnostics individuels des logements, animations pour l'apprentissage des écogestes, etc. L'articulation indispensable entre l'accompagnement individuel et les actions collectives garantie à la fois la cohérence et la durabilité du soutien apporté.

Les locataires non abonnés directement au service de l'eau (via les bailleurs), les propriétaires ainsi que les copropriétaires pourront maintenant bénéficier de ces aides après une évaluation réalisée par un travailleur social. Les aides et actions réalisées par les CCAS feront l'objet d'un bilan présenté au syndicat et à son délégataire.

Un dispositif multi partenarial de proximité :

Ce nouveau dispositif a été élaboré en partenariat étroit avec les CCAS afin de pouvoir répondre de manière plus pertinente aux besoins des usagers les plus fragiles. Le SEPG souhaite pouvoir apporter une aide de proximité la plus appropriée possible, en s'appuyant sur la connaissance des problématiques des habitants par les services sociaux des communes.

L'optimisation du dispositif repose sur une collaboration énergique entre les différents acteurs locaux impliqués : centres sociaux, associations, bailleurs, etc. qui permettra de déployer un véritable réseau de solidarité pour un accès responsable pour tous à l'eau.

Le Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers (SEPG) est le 2^{ème} syndicat producteur et distributeur d'eau potable de France. Son territoire s'étend sur les Établissements Publics Territoriaux Paris Ouest La Défense et Boucle Nord de Seine. Le SEPG regroupe 10 communes : Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, Courbevoie, La Garenne-Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne. Fort de ses 10 communes, mais aussi du port autonome de Gennevilliers, de La Défense, du Mont-Valérien, et la U-Arena 92, le territoire du SEPG dessert plus de 610 000 habitants. Ce sont plus de 35 millions de m3 d'eau potable qui sont vendus annuellement par le SEPG.

Contacts : Florent CASY – Directeur Général des Services – 01 41 91 72 70 ; Maurine VERHOYE – Responsable environnement et communication – presse@sepg.fr



SEPG



SEPG92



SEPG92



SEPG